

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DU SYNDICAT  
DU 07 SEPTEMBRE 2017**

CH/RT

**OBJET : N° 1.1 ADMINISTRATION GENERALE –  
MARCHE ASSURANCES -**

L'an deux mille dix-sept, le sept du mois de septembre à quatorze heures, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le Président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis quartier Les Vergnades à LARGENTIERE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, Président du Syndicat.

Etaient présents :

M. Jean PASCAL, Président du Syndicat,  
M. Gilles DEVANCIARD, Vice-Président du Syndicat,  
M. Philippe SAUBIN, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jacques CHARRIERE, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Claude BACCONNIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Manuel GARRIDO, Vice-Président du Syndicat,

M. Philippe MERINE, Vice-Président du Syndicat,  
M. Stéphane CIVIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Joseph FALLOT, Vice-Président du Syndicat,  
M. Patrice FLAMBEAUX, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-François CUTTIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Léon VIELLARD, Vice-Président du Syndicat.

Etaient absents excusés :

Mme Geneviève CHASTAGNIER, Vice-Présidente du Syndicat,  
M. Jean-Pierre IMMACOLATO, Vice-Président du Syndicat.

Etaient absents :

M. Angelin RAMANMALI, Vice-Président du Syndicat,  
M. Christian FAUGIER, Vice-Président du Syndicat

A été élu secrétaire de séance : M. Stéphane CIVIER.

**OBJET : N° 1.1 ADMINISTRATION GENERALE – MARCHÉ ASSURANCES -**

(La présente délibération a été soumise à l'examen du Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Comité Syndical en date du 26 mai 2014 et 3 juillet 2017).

Le S.E.B.A a mis en place, pour une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, un marché d'assurances en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics en vigueur à l'époque, réparti en cinq lots :

- Lot 1 - Dommages aux biens mobiliers et immobilier
- Lot 2 - Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 – Flotte véhicules SEBA
- Lot 4 - Responsabilités des dirigeants
- Lot 5 - Protection juridique

Le marché ci-dessus désigné arrivant à échéance au 31 décembre 2017. Il convient de mettre en œuvre une nouvelle consultation, étant précisé que certaines garanties, notamment en responsabilité civile et dommages aux biens, prévues par notre délégataire SAUR dans le cadre des contrats de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement arrivant à échéance au 31 décembre 2017, seront reprises dans le marché à venir, le comité syndical du SEBA du 4 juillet 2016 ayant décidé d'assurer en direct l'exploitation de ses services.

En outre, le futur marché prévoira également de garantir une flotte de véhicules et d'engins plus conséquente afin d'assurer de manière optimale l'exploitation des services.

Procédure de passation des marchés et durée :

La procédure proposée au regard du coût prévisionnel est celle de l'appel d'offres ouvert.

Il est proposé 5 lots distincts correspondant aux lots désignés supra.

La durée du marché est proposée pour une durée de 4 ans entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2021.

Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement suivants sont proposés :

	<b>TOUS LOTS</b>
<b>Prix</b>	40%
<b>Valeur technique</b> : appréciée notamment au regard du poids des réserves au Cahier des Clauses Particulières, aux franchises et montants des garanties, au respect des délais de préavis, à la gestion du contrat.	60%

Le bureau syndical est appelé à :

- Engager le marché tel que proposé ci-dessus, en 5 lots distincts, dans la limite de l'économie présentée, soit 130 000 euros HT/annuel,
- Décider du mode de dévolution en appel d'offres ouvert,
- Fixer les critères suivants pour le choix :
  - ✓ Prix : pondération 40%
  - ✓ Valeur technique de l'offre : pondération 60%
- Donner délégation au président pour signer tout document à cet effet et les contrats correspondants.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** ces propositions.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Président,

Jean PASCAL

- 2 - Bureau Syndical du 7 septembre 2017

« La Sigalière » – Les Vergnades – 07110 LARGENTIÈRE

Tél. 04 75 89 96 96 – Fax : 04 75 89 96 97 – E.mail : [administration@seba-eau.fr](mailto:administration@seba-eau.fr) - Site internet : [www.seba-eau.fr](http://www.seba-eau.fr)